

L'OFFRE DE LA VILLE DE LAON

LE TEMPS DE

L'ENFANT

AUTOUR DE L'ECOLE



Ville de LAON

Chers parents,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Laon s'engage en faveur de la jeunesse, afin de faire des enfants d'aujourd'hui les citoyens impliqués et responsables de demain. Très logiquement, cet engagement accorde une place primordiale à l'école, car l'éducation est la source de tout : elle donne un avenir et permet à l'élève de devenir acteur de son propre destin.

Faire de Laon un pôle d'enseignement attractif est notre objectif : la Ville-Préfecture attire les élèves grâce à la diversité et à la qualité de ses filières d'enseignement. Mais la seule formation ne suffit pas. Montaigne rappelait fort justement qu'une tête bien faite vaut mieux qu'une tête bien pleine. Des activités périscolaires variées et l'offre de conditions d'étude stimulantes sont d'importants atouts et nous travaillons activement à leur développement.

Dans le prolongement des innovations mises en place l'an dernier, nous continuerons de renforcer dès cette rentrée les démarches complémentaires aux apprentissages fondamentaux, et proposées sur les temps périscolaires. Mathématiques ludiques, atelier robotique, club coup de pouce lecture écriture,... sont autant de solutions que nous portons et que nous vous proposons. Ces démarches s'effectuent selon une approche ludique, qui favorise la curiosité et donne envie de découvrir autrement, par l'expérimentation.

Grâce aux nouveautés mises en œuvre à partir de l'automne 2016, nous renforcerons la démarche citoyenne articulée autour d'enjeux très larges : ceux du handicap, de la connaissance de notre planète, ou encore de l'écologie... Chaque école déterminera ainsi son « fil rouge », fil conducteur de son thème et des actions qui en découleront. Ce dispositif, qui jusque-là concernait le seul niveau élémentaire, sera désormais déployé dès la maternelle.

La réussite éducative repose sur une chaîne d'acteurs, et la Ville de Laon accompagne dans ce cadre toutes les parties prenantes : écoles, enseignants, parents et élèves. Nous soutenons toutes les initiatives, afin de démontrer que notre école est moderne, qu'elle concilie haute qualité d'enseignement et plaisir d'apprendre, dans un esprit d'ouverture et de curiosité.

Nicole GIRARD,
Maire-Adjoint chargée de la Culture, l'Éducation,
la Jeunesse et l'Enseignement supérieur
Pilote du Projet Educatif Global

La semaine scolaire type dans les écoles maternelles

Des espaces de jeux et de détente sont proposés chaque soir en N.A.P. pour les maternelles. Le service de garderie du matin et du soir est accessible aux familles domiciliées dans le secteur des écoles ou par dérogation.

Tout au long de la journée, votre enfant est sous différentes responsabilités : Education Nationale et Ville de LAON.

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi						
Écoles	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP	Garderie
Ardon	7h45/8h45	8h45/12h	12h/14h	14h/16h	16h/17h	17h/18h
Île de France		8h45/12h	12h/14h	14h/16h	16h/17h	
La Fontaine						
St Exupéry		8h35/11h50	11h50/13h50	13h50/15h50	15h50/16h50	
H. Boucher						
Moulin Roux						
P.Kergomard	7h45/8h30	8h30/11h45	11h45/13h45	13h45/15h45	15h45/16h45	16h45/17h45
Cité		8h45/12h	12h/14h	14h/16h	16h/17h	
A. France						
L. Macault						
Champfleury						
G. Lobjois						

Mercredi			
Écoles	Garderie	Temps scolaire	Accueil de Loisirs
Ardon	7h45/8h45	8h45/11h45	Dans les locaux de l'école maternelle Moulin Roux* Rue Raymond Burgard
Île de France			
La Fontaine			
St Exupéry			
H. Boucher			
Moulin Roux			
P.Kergomard	7h45/8h30	8h30/11h30	Dans les locaux du «Mini club» Montreuil* Rue Gabriel Péri
Cité		8h45/11h45	
A. France			
L. Macault			
Champfleury			
G. Lobjois			

* : Possibilité de prise en charge en bus dès la sortie de l'école, puis repas au restaurant de l'accueil de loisirs avec la possibilité de départ échelonné entre 17h et 18h

La semaine scolaire type dans les écoles élémentaires

Les parcours éducatifs proposés en N.A.P.se font deux soirs par semaine en élémentaire en alternance avec des séances d'études (jours définis par classe, comme indiqué ci-dessous). Le service de garderie du matin est accessible aux familles domiciliées dans le secteur des écoles ou par dérogation. Une Garderie est mise en place tous les soirs au sein des écoles élémentaires. Tout au long de la journée, votre enfant est sous différentes responsabilités : Education Nationale et Ville de LAON.

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi						
Écoles	Garderie	Temps scolaire	Pause meridienne	Temps scolaire	NAP / ÉTUDES	Garderie
Ardon	7h45/8h45	8h45/12h	12h/14h	14h/16h	16h à 17h	17h/18h
Île de France						
La Fontaine						
St Exupéry						
R.Delaunay	7h45/8h30	8h30/11h45	11h45/13h45	13h45/15h45	15h45 à 16h45	16h45/17h45
Breuil		8h45/12h	12h/14h	14h/16h	16h à 17h	17h/18h
A. France						
L. Macault						
Champfleury						
G. Lobjois						

* : - Pour les CP/CE1 Les séances d'études sont organisées les lundis et jeudis, les N.A.P. sont organisées les mardis et vendredis
 - Pour les CE2/CM1 et CM2 les séances d'études sont organisées les mardis et vendredis, les N.A.P. sont organisées les lundis et jeudis

Mercredi			
Écoles	Garderie	Temps scolaire	Accueil de Loisirs
Ardon	7h45/8h45	8h45/11h45	Dans les locaux de l'école maternelle Moulin Roux rue Raymond Burgard
Île de France			
La Fontaine			
St Exupéry			
R.Delaunay	7h45/8h30	8h30/11h30	Dans les locaux de l'école élémentaire Anatole France rue Gabriel Péri
Breuil		8h45/11h45	
A. France			
L. Macault			
Champfleury			
G. Lobjois			

* : Possibilité de prise en charge en bus dès la sortie de l'école, puis repas au restaurant de l'accueil de loisirs avec la possibilité de départ échelonné entre 17h et 18h

Les nouvelles activités périscolaires en 4 questions



Pour tous les élèves de maternelle (dès l'âge de 3 ans) et d'élémentaire qui le souhaitent

Les enfants sont encadrés par des professionnels diplômés ou en cours de formation selon la réglementation nationale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Des intervenants ponctuels spécialistes de leur discipline peuvent intervenir de manière occasionnelle. A Laon, les taux d'encadrement sont en moyenne de 1 adulte pour 12 enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire. La loi prévoit des taux d'un adulte pour 14 enfants et 1 adulte pour 18 enfants au maximum.



Tous les jours en maternelle, et deux jours par semaine en élémentaire, en alternance avec des séances d'études (CP, CE1 les mardis et vendredis, CM1 et CM2 les lundis et vendredis).

Les nouvelles activités périscolaires sont des temps d'activités organisés et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. A Laon, ils prennent la forme :

- En élémentaire : de parcours éducatifs proposés deux heures par semaine, en alternance avec des séances d'études,
- En maternelle : d'une offre d'espaces de jeux et de détente d'une heure tous les jours, avec la possibilité pour les parents de récupérer leur(s) enfant(s) au bout de 45 minutes.



Les autres services autour de l'école

Les garderies maternelles et élémentaires du matin et du soir

Les animateurs veillent à la qualité de la relation et au respect du rythme de vie de chaque enfant, avant ou après une journée d'école.

La pause méridienne

Véritable temps de transition entre les apprentissages scolaires du matin et de l'après-midi, cette pause doit permettre aux enfants de bénéficier d'un repas équilibré et de se détendre grâce à des espaces ou des activités adaptées. Les règles de vie en société et l'éducation au goût sont des axes prioritaires de travail pour les équipes municipales.

Les accueils de loisirs du mercredi

Ces accueils de loisirs favorisent l'épanouissement des enfants grâce à des projets ludiques et à une prise en compte attentive des rythmes de vie et des attentes du public.

Les équipes d'animation développent la créativité, permettent à chacun de s'exprimer, de se responsabiliser et d'établir des relations sociales avec pour objectif d'aider chaque enfant à grandir et devenir un adulte autonome et responsable.

Inscriptions & facturation

Comment j'inscris mon enfant ?

Les inscriptions aux différents services (restauration scolaire, N.A.P., études, garderies, accueils de loisirs du mercredi) se feront de la manière suivante :

L'inscription administrative de chaque enfant est effectuée pour une année scolaire. Les jours de fréquentation aux différents services doivent être choisis au moment de l'inscription :

- Soit pour l'année complète,
- Soit pour une période comprise entre deux cycles de vacances scolaires.

Pour la rentrée de septembre 2016 :

- **Du 27 juin au 5 juillet 2016**
 - Sur site : prendre RDV auprès de chaque animateur-coordonateur,
- **Du 18 juillet au 26 août 2016**
 - En Mairie Annexe (service Education- Jeunesse porte 10)
ou à Quartier Services
- **Pour les autres périodes de l'année : (inscription pour la période suivante au plus tard 5 jours avant le début de la période) :**
 - Sur site : auprès de l'animateur-coordonateur, sur rendez-vous, pour les **modifications d'inscriptions**
 - En Mairie Annexe (service Education- Jeunesse) ou à Quartier Services **pour les nouvelles inscriptions.**

Pièces à fournir :

- **Si allocataire C.A.F. :** numéro d'allocataire
- **Si non allocataire C.A.F. :**
 - Avis d'imposition 2015 (revenus 2014),
 - 3 derniers bulletins de salaire (en cas de changement de situation).
- **Carnet de santé pour les vaccinations**

Période	Périodes d'inscriptions pour la période suivante	
	Sur site	en mairie annexe ou quartier services
Période 1 : du 1/09 au 19/10/16	Jusqu'au 19/10/16	Du 20 au 28/10/16
Période 2 : du 3/11 au 16/12/16	Jusqu'au 16/12/16	Du 19 au 23/12/16
Période 3 : du 3/01 au 17/02/17	Jusqu'au 17/02/17	Du 20 au 24/02/17
Période 4 : du 6/03 au 21/04/17	Jusqu'au 21/04/17	Du 24 au 28/04/17
Période 5 : du 9/05 au 7/07/17	Jusqu'au 7/07/17	À définir pour la rentrée 2017/2018

Comment je paye ?

- Une facture par enfant inscrit en NAP et/ou études au moment de l'inscription.
- Une facture pour les autres services, en fin de période sur la base du nombre de jours choisis au moment de l'inscription.
- Toute fréquentation non prévue sera facturée avec une majoration de 10 %.
- La prise en compte dans cette facture des absences qui peuvent faire l'objet d'une non facturation :
 - En cas de maladie, sur présentation de certificat médical qui devra être produit au plus tard dans les deux semaines qui suivent l'absence. La première journée d'absence ne sera pas déduite.
 - En cas d'absence de l'enseignant (hormis pour raison de grève, un service d'accueil minimum étant organisé dans le cadre de la loi 2008-790 du 20 août 2008), sur demande écrite des parents et après vérification des services, après deux jours consécutifs d'absence de l'enseignant (les deux premiers jours d'absence ne feront pas l'objet de remboursement).
 - En cas d'absence pour des sorties occasionnelles, séjours courts ou longs,
 - Toute autre demande de remboursement sera soumise à l'avis de la commission éducation-jeunesse.

Auprès de qui je règle ma facture ?

- Au Trésor Public par chèque, espèce ou ticket C.E.S.U. (uniquement pour les garderies, les N.A.P. et accueils de loisirs)
- Par Internet : <http://laon.fr>

Tarifification du 1/09/16 au 31/08/17

Quotient familial		Cat.	Garderie du matin	Garderie du soir	REPAS	ALSH MERCREDI APRÈS-MIDI			
						ALSH sans repas	Transport et repas		ALSH + transport + repas
LAON						Tarif famille	Transport	Repas	
de 0 à 505,41 €		A	1,43 €	1,43 €	2,06 €	1,53 €	0,20 €	2,02 €	3,75 €
de 505,52 à 700 €		B	1,80 €	1,80 €	2,47 €	2,04 €	0,31 €	2,42 €	4,76 €
de 700,01 à 1277,04 €		C	2,60 €	2,60 €	4,01 €	4,08 €	0,61 €	3,93 €	8,62 €
de 1277,05 à 1669,74 €		D	3,56 €	3,56 €	5,19 €	4,45 €	0,82 €	5,09 €	10,35 €
+ de 1669,74 €		E	4,41 €	4,41 €	6,20 €	7,21 €	1,02 €	6,08 €	14,31 €
HORS LAON									
de 0 à 700,01 €		H1	6,14 €	6,14 €	9,84 €	15,80 €	2,08 €	9,46 €	27,34 €
+ de 700,1 €		H2				16,08 €			27,62 €

Frais d'inscription forfaitaire annuel NAP/études : 30€

Contact

MAIRIE ANNEXE

Place du Général Leclerc – Service Education - Jeunesse – 03 23 22 86 20
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

ANTENNE MUNICIPALE (Quartier Services)

Place du 8 mai 1945 – Quartier Champagne – 03 23 22 85 90
Lundi, mardi mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 19h
Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

ANIMATEURS – COORDINATEURS

Chaque école bénéficie d'un interlocuteur privilégié qui coordonne l'ensemble des activités périscolaires.
Celui-ci est présent au sein de l'école élémentaire du site.

ECOLES	SITE
Saint-Exupéry maternelle et élémentaire Moulin Roux	Saint-Exupéry élémentaire
La Fontaine maternelle et élémentaire Hélène Boucher	La Fontaine élémentaire
Breuil et Cité	Breuil
Anatole France maternelle et élémentaire	Anatole France élémentaire
Ile de France maternelle et élémentaire	Ile de France élémentaire
Ardon maternelle et élémentaire	Ardon
Louise Macault maternelle et élémentaire	Louise Macault élémentaire
Gilbert Lobjois maternelle et élémentaire	Gilbert Lobjois
Champfleury maternelle et élémentaire	Champfleury
Pauline Kergomard et Robert Delaunay	Robert Delaunay